

Lalèche, page 65, numéro 12, dit-il, j'ai cité le montant \$192,19 que Sa Grandeur donne comme représentant ce que le gouvernement a donné par chaque élève des écoles normales. J'ai qualifié ce montant d'exagéré, parce qu'il a été formé à l'aide de sommes que le gouvernement n'a jamais données ou payées, sommes qui sont censées représenter la valeur des terrains et des bâtisses occupées par les écoles normales. D'ailleurs voici les paroles du Mémoire, page 7 de la 1ère édition et 11 de la seconde "Le gouvernement a donné pour la fondation et le soutien des écoles normales. "\$1,111,670,08, ce qui fait \$192,19 par élève."

Le mémoire indique quelques lignes plus haut comment cette somme de \$1,111,670,08 a été obtenue, en ajoutant \$870,594,23 total des subventions \$290,896,21, fonds de construction, et en retranchant \$49,820,36 payées par les écoles normales.

Pendant les trois dernières années, l'école Jacques-Cartier n'a rien reçu par mandats spéciaux, à ma connaissance. Aucune remise des recettes de cette école n'a été faite au gouvernement depuis un certain nombre d'années.

La moyenne du coût de chaque école, telle que je l'indique dans ma réponse, représente seulement la moyenne des sommes réellement déboursées par le gouvernement.

Depuis 1881, l'école Jacques - Cartier reçoit \$13,600 du gouvernement par année. Les recettes de l'école provenant d'autres sources se montent en moyenne de \$2000 à \$3000. Le tout passe pour défrayer les dépenses de l'école, l'allocation ayant été reconnue insuffisante par le gouvernement.

L'école modèle annexe de l'école normale Jacques-Cartier est fréquentée en ce moment par 45 élèves (25 pensionnaires et 20 externes). Je considère que le pensionnat de l'école modèle est une source de revenus, chaque élève payant \$100.

Les élèves de l'école normale sont tenus de se procurer à leurs frais les livres et

autres fournitures. Jusqu'à cette année, l'institution fournissait les livres.

Ces deux sources de revenus (allocation du gouvernement et revenu de l'école) sont à peu près suffisantes, mais absolument nécessaires au fonctionnement de l'école normale Jacques-Cartier.

Si les bourses étaient données à la fin de l'année comme récompense, il y aurait moins de perte pour l'école; mais cela aurait pour effet d'éloigner un certain nombre de jeunes gens pauvres ayant des talents pour l'enseignement. Mais il serait prudent et avantageux de n'accorder des bourses qu'à ceux qui auraient déjà fait une année d'épreuve.

Les boursiers sont recommandés par le surintendant, les curés et les députés.

Les bourses sont ordinairement données tout entières. Elles sont de \$32, à l'exception d'une qui est de \$23.

On pourrait augmenter le chiffre de certaines bourses, de quatre par exemple, qui seraient mises au concours à la fin de l'année pour l'année suivante.

La loi est défectueuse, quand au moyen de recouvrer le montant que l'élève s'engage à payer, s'il ne remplit pas ses engagements. Certaines actions intentées dans ce but ont été déboutées.

Un certain nombre des élèves de l'école normale Jacques-Cartier venaient des diocèses de Trois-Rivières et de Saint-Hyacinthe. En général, je n'ai pas eu de plainte sur leur compte. A Saint-Hyacinthe, je sais qu'un de nos anciens élèves instituteurs à St-Charles, continue à jouir de l'estime publique, et dernièrement encore, M. le curé d'Iberville parlait avantageusement de son ancien instituteur, élève de l'école normale Jacques-Cartier. A Trois-Rivières, je ne trouve, en parcourant ma liste, qu'un petit nombre d'élèves diplômés qui ont enseigné. Je vois entre autres MM. Perrin et Dostaler qui sont morts, MM. Chs Blais, P. Marcoux et Edmond Généreux. Le curé de Champlain, où M. Généreux a débuté dans l'enseignement, m'a fait beaucoup d'éloges de